

Département Haute-Savoie	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°25/03/06	Nombre de conseillers	9
COMMUNE VALLOIRCI	SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF	Nombre de conseillers présents	7
	Séance du 14 avril 2025	Nombre de suffrages exprimés	7
		procuration	0

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jérémie Vallas, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Jean-François DESHAYES, 1er Adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET REGIE DES REMONTEES MECANQUES DE LA POYA						
Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés		10 105,78		55 227,53	0,00	65 333,31
Opérations de l'exercice	3 871,59	29 773,47	218 913,63	159 765,04	222 785,22	189 538,51
TOTAUX	3 871,59	39 879,25	218 913,63	214 992,57	222 785,22	254 871,82
Résultats de clôture		36 007,66	3 921,06		3 921,06	36 007,66
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	3 871,59	39 879,25	218 913,63	214 992,57	222 785,22	254 871,82
RESULTATS DEFINITIFS		36 007,66	3 921,06			32 086,60

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

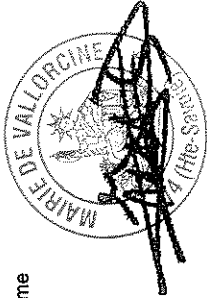
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations :

Monsieur Jérémie VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE

Pour expédition conforme
Le Maire,



(1) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".